Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212200976-20251209-DEL_2025_84-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-84

Objet : Marché public – Travaux de voirie sur les voies de desserte donnant accès à la carrière Tertre Isaac

Le 9 décembre 2025, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Présent ce jour : 12 - **Absents :** 2 - **Procurations :** 0 – **Votant :** 12

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Karine BARON, Daniel MAILLARD. Guy LERIBAULT, Jean-Luc RICHEUX, Patrick SIMON, Romain GUILLET, Sylvie OGER, Michel CAMPION, Sophie GALLAIS, Perrine MENARD, Damien LABBÉ.

Absents excusés : Maud HOUSSAIS, Marina JUBIN.

Secrétaire de séance : Patrick SIMON

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Les voies communales la Basse Touche, la Croix Morelle, le Chesnay Chel, le Désert qui desservent les riverains mais surtout le trafic routier de la carrière Tertre Isaac, ont besoin de travaux de remise en état. La surface projetée de travaux est de 8 767,98 m².

Lors d'une réunion du 29 avril 2025, il a été convenu avec Dinan Agglomération et les représentants de la carrière Tertre Isaac que le montant des travaux soit partagé en part égal.

Dinan Agglomération a transmis le chiffrage des travaux avec les prix du marché de l'entreprise COLAS dont le montant global de l'opération est estimé à 117 774 € TTC.

La carrière a provisionné 35 000 € pour ces travaux. Dinan Agglomération se charge de négocier avec eux afin qu'elle s'aligne sur le montant de 39 258 € TTC.

Pour que les travaux puissent se réaliser au cours du premier trimestre 2026, la Commune doit engager la dépense avant la fin de l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de :

- **VALIDER** l'offre financière de l'entreprise COLAS d'un montant de 39 258 € TTC.
- **INDIQUE** que le montant des travaux peut atteindre la somme de 41 000 € TTC pour la Commune car il est possible d'avoir un surplus car la mise en œuvre des tonnages d'enrobés est difficilement quantifiable à la tonne prés sur un chantier de cette envergure.
- **PRÉCISE** que les travaux seront réalisés à condition que Dinan Agglomération et la carrière se soient mis d'accord sur le financement de l'opération.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis et tout document afférent au dossier.

A La Landec, le 9 décembre 2025

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Patrick SIMON

Le Maire,

Didier SAILLARD

MAIRIE DE LA LANDEC 22960 Côtes d'Armor